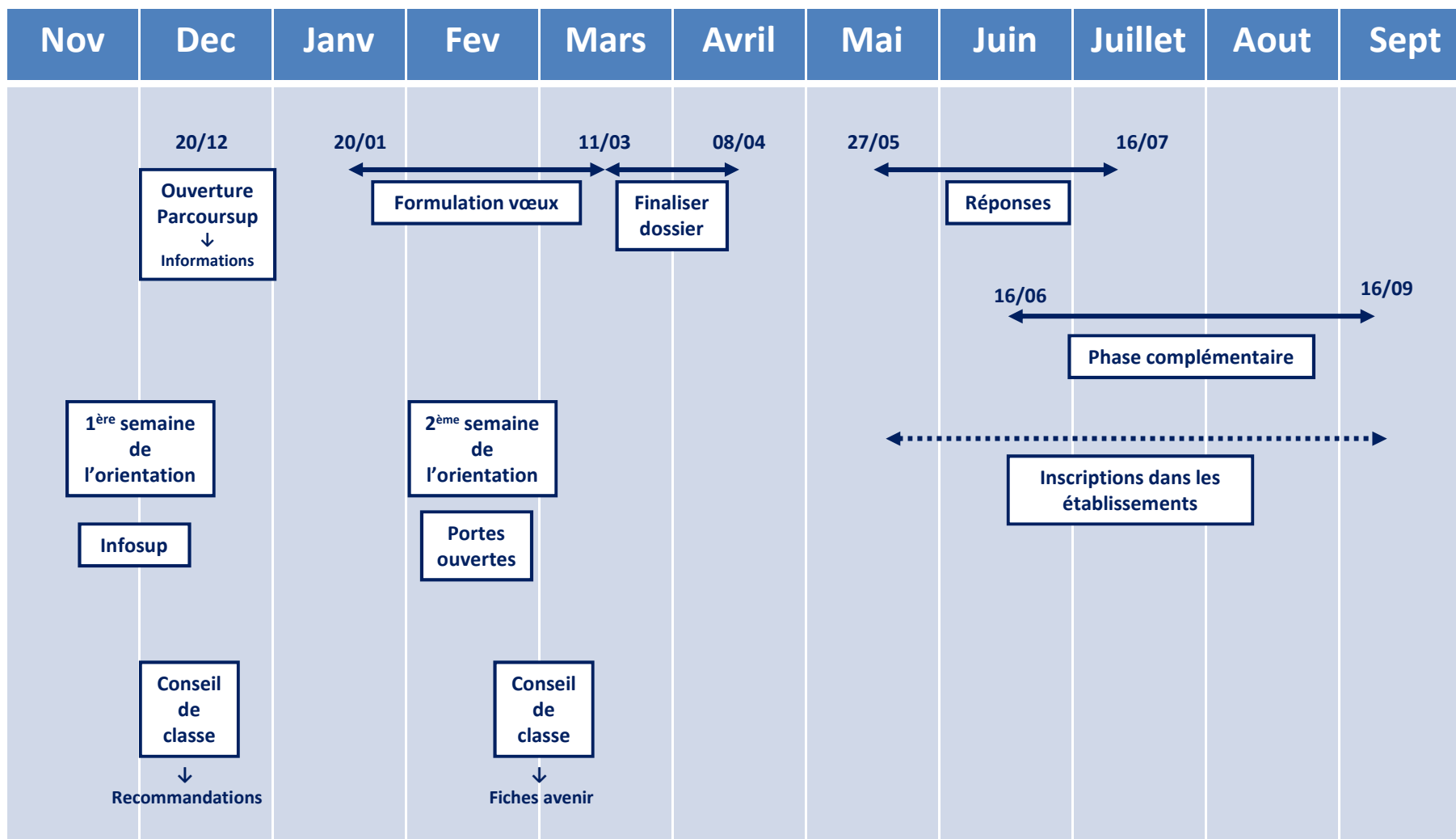


 parcoursup

**2020-2021**

# CALENDRIER



# Etape ① - informations

à partir du 20/12

Connexion à PARCOURSUP pour s'informer :

- sur les filières
- sur les métiers

Connexion à TERMINALES 2020-2021 pour s'informer :

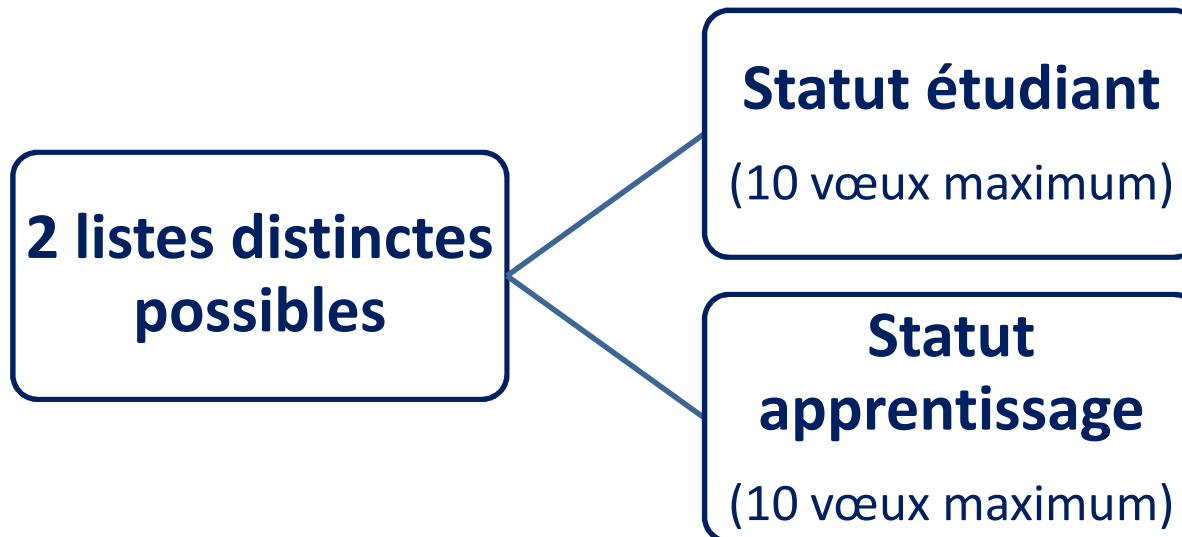
<http://www.terminales2020-2021.fr/>

➤ Pour chaque formation, des précisions sont disponibles :

- Nombre de places cette année.
- Nombre de places l'année précédentes
- Rang du dernier admis l'an dernier.
- Taux de réussite dans la formation.

*NB : l'AUDE fait partie de notre académie*

## MAXIMUM 10 VŒUX !



**NB - pour les IFSI et autres formations paramédicales: 5 vœux maximum pour chacune**

**- 1 vœu = toutes les écoles d'une même académie**

**- Possibilité de ne garder que certaines de ces écoles de l'académie**

## Possibilité de faire des « vœux multiples »

### Pour chaque vœu

1 ou plusieurs sous-vœux possibles

10 sous-vœux maximum pour 1 vœu !  
20 sous-vœux maximum au total !

Les sous-vœux ne sont pas classés.

Le candidat reçoit autant de réponses que de sous vœux formulés.

**Etape ② - saisie des vœux**

**du 20/01 au 11/03**

**ATTENTION !**

**Ne pas hésiter à demander des formations  
hors académie pour augmenter les chances  
d'être pris quelque part**

## **Ma préférence (les vœux préférentiels)**

**1<sup>ère</sup> partie : le ou les vœux que l'on souhaiterait obtenir préférentiellement**

**2<sup>ème</sup> partie : indiquer si on a fait des vœux hors Parcoursup**

- Ces informations sont « invisibles » pour les écoles qui examinent les dossiers.

- Ces informations sont utilisées si le candidat passe en phase complémentaire pour lui trouver une formation la plus proche possible de ces vœux .

## Les démarches auprès du CROUS

- Demande de bourses
- Demande d'autres aides financières
- Demande de logements étudiants
- Proposition de « jobs » étudiants adaptés

**4 vœux possibles de logement à saisir**  
*modifiables jusqu'à mi-juin selon les réponses des établissements*

**même si le dossier n'est pas complet, le renvoyer pour lancer la  
procédure dès le mois de Février**



**Etape ② - saisie des vœux**

**du 20/01 au 11/03**

**LE 11/03**

**FIN DE LA SAISIE DES VŒUX**

**IMPOSSIBLE DE RAJOUTER OU DE SUPPRIMER DES VŒUX ENSUITE !**

**Les vœux apprentissage peuvent être rajoutés au-delà du 12 Mars !**

# Etape ③ - finaliser les dossiers

du 11/03 au 08/04

## Constitution de la Fiche Avenir

Scolarité en cours et établissement fréquenté :	DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION POSTBAC	Formation demandée :	
	<b>FICHE Avenir 2018</b>		
<b>Civilité – Nom – Prénom</b> Née le .../.../... Sexe : ...			
Série : ... Classe : ... Spécialité : ...			
Langue vivante 1			
Langue vivante 2			
Option obligatoire			
Option facultative			
Année d'entrée en seconde : ...			
<b>Appréciations des professeurs</b>			
DISCIPLINES	APPRECIATIONS GENERALES	Note(*) et classement de l'élève	Effectif classe ou groupe
(*) Moyenne des notes des deux premiers trimestres de l'année de Terminale en cours.			
<b>Éléments d'appréciation :</b> - Méthode de travail : - Autonomie : - Capacité à s'investir dans le travail : - Engagement, esprit d'initiative (au lycée et extra-scolaire) : - Autre élément d'appréciation du profil :			
<b>Appréciation du chef d'établissement</b> sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée : ..... ..... .....			
<b>AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>			
Cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé :		Capacité à réussir :	
Niveau de la classe :			

Nom – Prénom – Sexe – Age  
n'apparaîtront plus

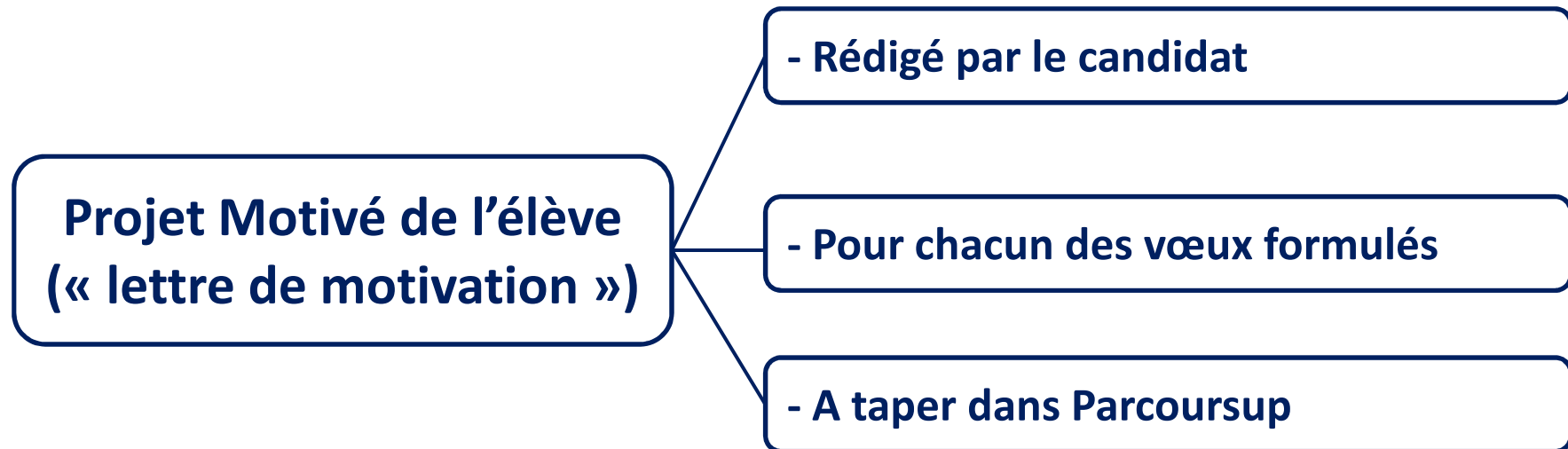
Notes et appréciations de Terminale

+ Notes et appréciations de 1<sup>ère</sup>

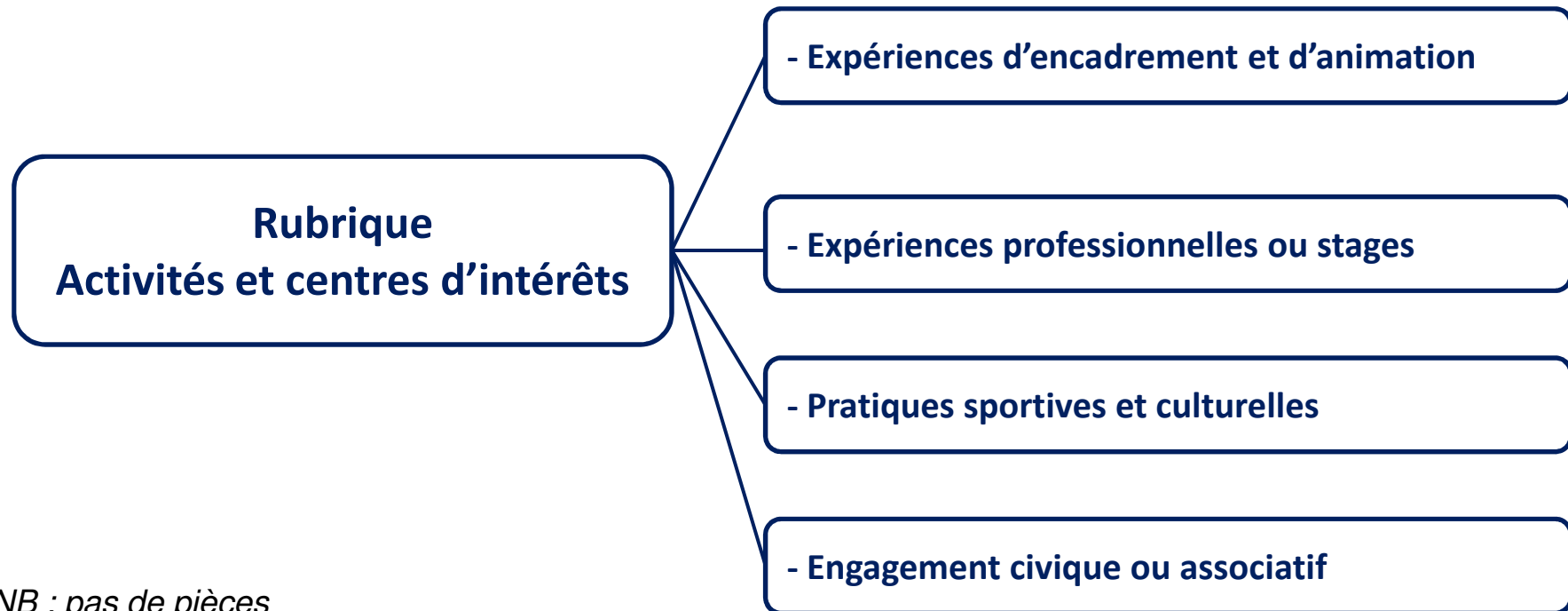
**Etape ③ - finaliser les dossiers**

**du 11/03 au 08/04**

## **Constitution de la Fiche Avenir**



## Constitution de la Fiche Avenir



*NB : pas de pièces  
justificative à joindre*

+ Pour certaines Licences (Droit/Sciences) = questionnaire à compléter au plus tard le 8 avril inclus.

## **Demande d'une année de césure**

**Case à cocher pour chaque vœu formulé**

**La demande n'apparaît pas lors de l'examen des dossiers : les formations ne savent pas qu'une césure a été demandée.**

**C'est l'établissement qui au final accorde ou non la césure, selon les éléments qui lui seront présentés par l'étudiant lors de son inscription.**

**Le statut étudiant est conservé durant la césure (ainsi que les bourses).**

Etape ③ - finaliser les dossiers

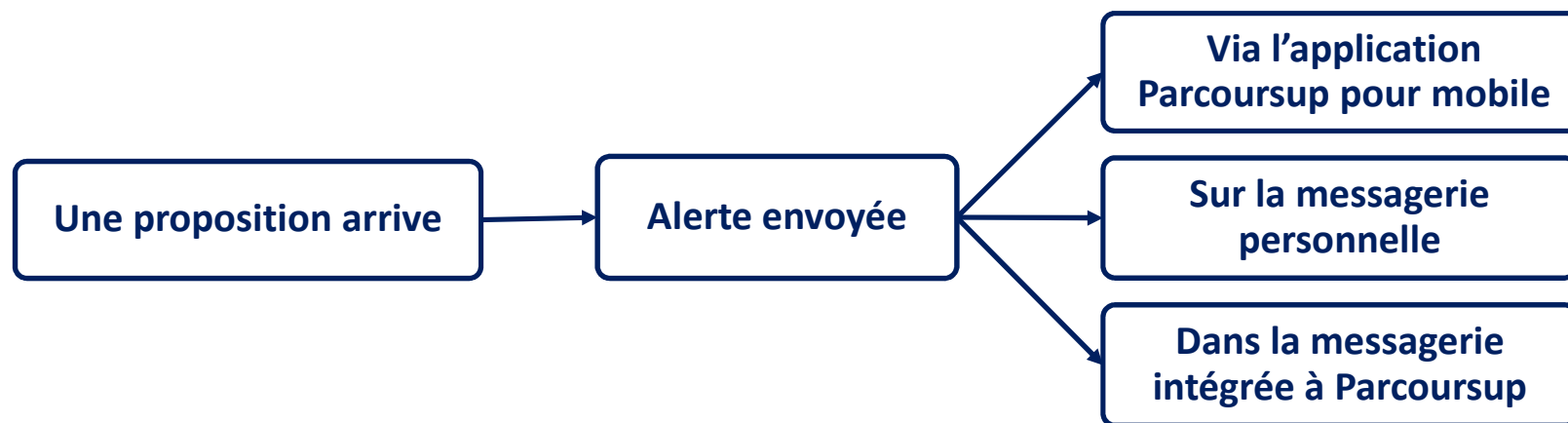
du 11/03 au 08/04

DOSSIER A COMPLETER  
**ET**  
VŒUX A CONFIRMER  
**AVANT LE 8 AVRIL**

Dossier incomplet *et/ou* vœu non confirmé (par exemple pas motivé)  
→ **VŒU PERDU**

# Etape ④ - réponses

du 27/05 au 16/07



*Pour répondre, privilégier un PC  
(au lieu d'un téléphone ou d'une tablette)*

**En cas de problème : aller  
immédiatement à la  
rubrique « CONTACT »**

**ATTENTION : si l'élève ne répond pas,  
il est considéré comme démissionnaire  
! Tous les vœux sont supprimés !**

## DÉLAIS DE RÉPONSE

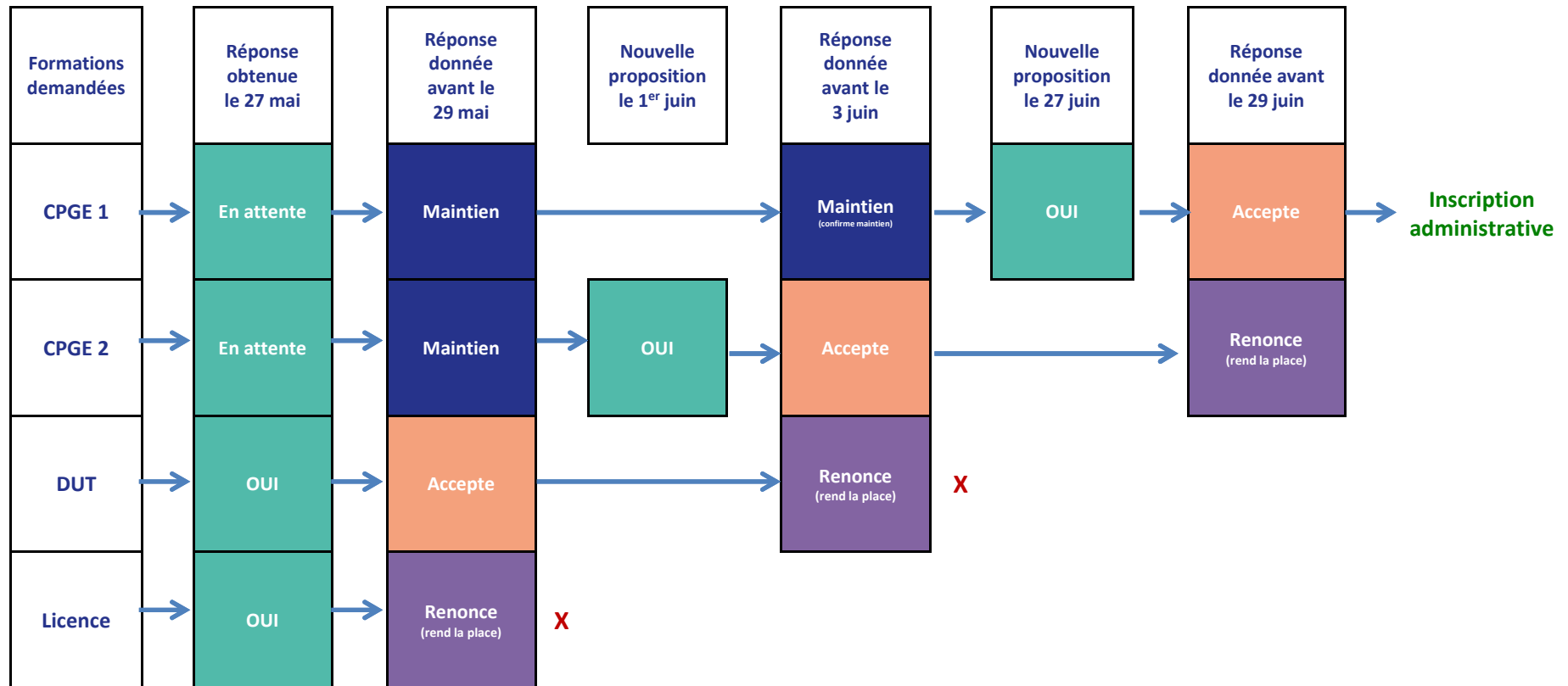
Propositions reçues le 27 mai  
5 jours (Jour J + 4 jours)

Propositions reçues à partir du 28 mai  
3 jours (Jour J + 2 jours)

# Etape ④ - réponses

du 27/05 au 16/07

## EXEMPLE



- On ne peut avoir que 1 seul « oui » (ou « oui si ») accepté à la fois !
- A chaque nouvelle réponse, il faut confirmer son « maintien » dans les autres formations, ou « renoncer »



# Etape ④ - réponses

du 27/05 au 16/07

## POUR LES FORMATIONS SELECTIVES

Réponses possibles des  
formations

Réponses possibles de  
l'élève

**OUI**



**Accepter**

OU **Renoncer**

**En attente**



**Maintien**

OU **Renoncer**

**NON**

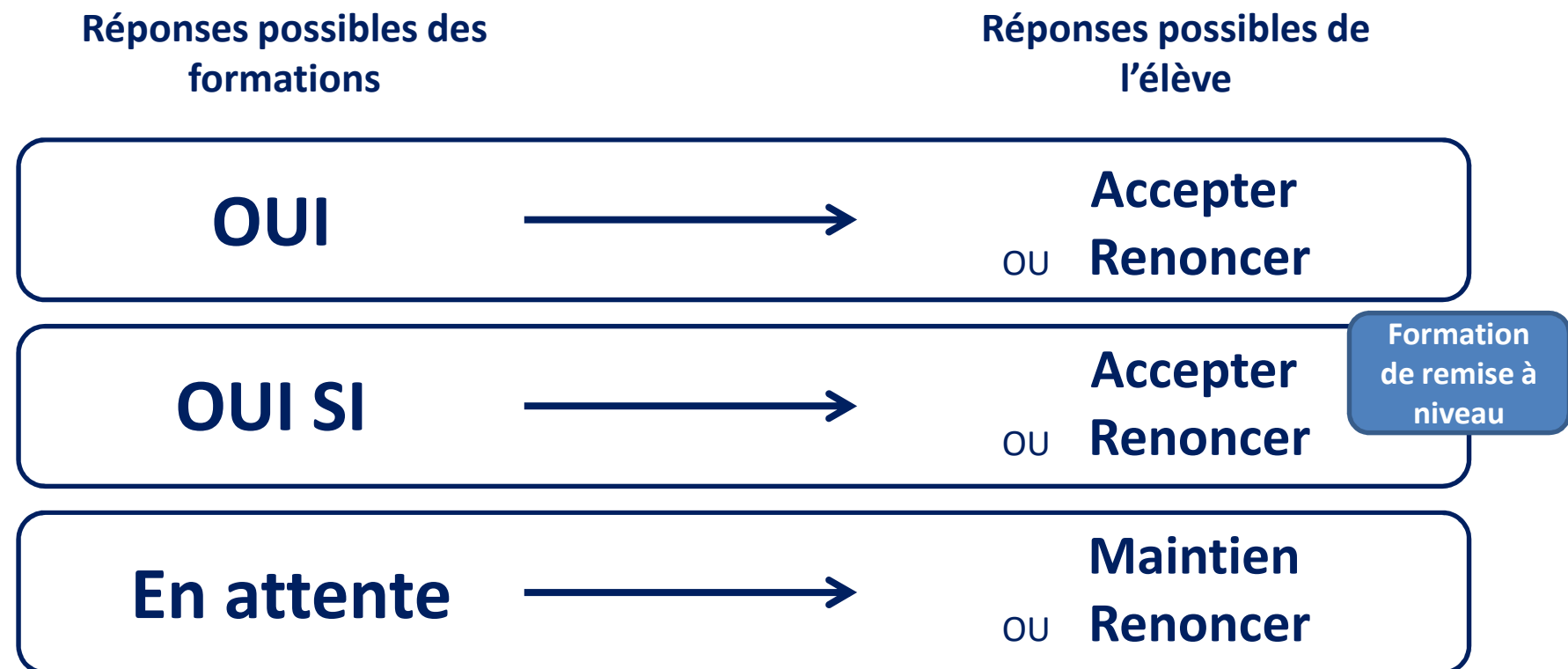


**X**

# Etape ④ - réponses

du 27/05 au 16/07

## POUR LES FORMATIONS NON SELECTIVES



## LE REPONDEUR AUTOMATIQUE

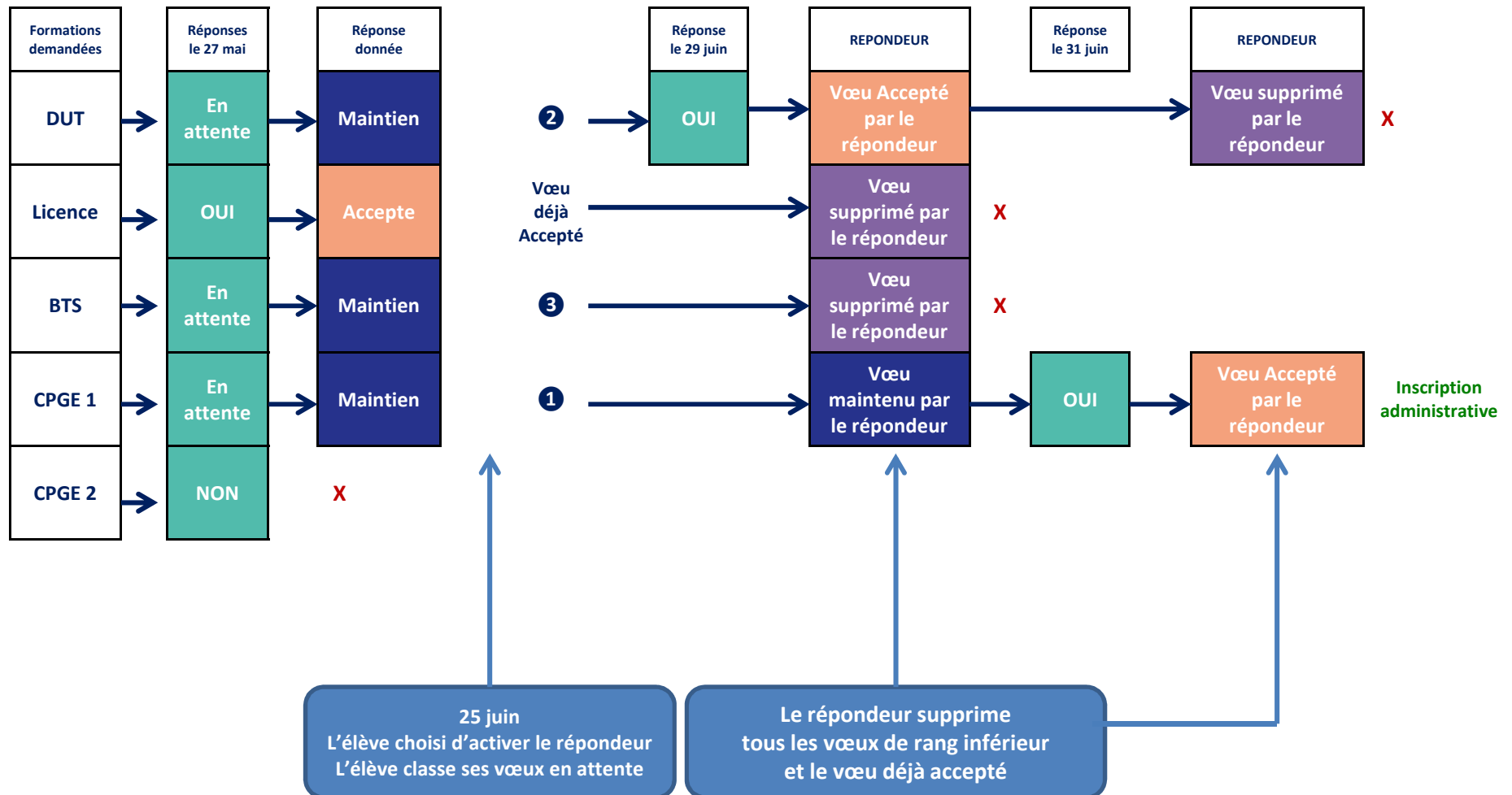
**Le logiciel traite tout seul les réponses reçues**

- Activation facultative
- Possible dès le 27 mai (1<sup>er</sup> jour des réponses)
- Nécessite de classer les vœux « en attente »

# Etape ④ - réponses

du 27/05 au 16/07

## LE REPONDEUR AUTOMATIQUE



## LE POINT D'ETAPE

**OBLIGATION D'Y PARTICIPER POUR TOUS LES ELEVES  
QUI ONT AU MOINS 1 VŒU « EN ATTENTE »**

Ex : 1 « oui » dans une formation,  
et X vœux « en attente ».

Ex : que des vœux « en attente ».

**SINON : perte de TOUS les vœux !**

- Un élève qui répond « Oui » à une formation et a renoncé à ses autres vœux n'a pas à y participer.
- Les élèves qui ont activé le répondeur automatique n'ont pas à y participer.
- Ne concerne pas les vœux en apprentissage et les vœux de phase complémentaire.

# Etape ④ - réponses

du 27/05 au 16/07

## LE POINT D'ETAPE

Entre le 29 juin et le 1<sup>er</sup> juillet

3 jours (Jour J + 2) pour confirmer ou renoncer  
à certains de ses vœux

**L'élève doit CONFIRMER ou RENONCER :**

- pour chacun de ces vœux « en attente ».
- pour le vœu « accepté » s'il en a déjà un.

## **Etape ⑤ - phase complémentaire du 16/06 au 16/09**

**10 nouveaux vœux sur des formations où il reste des places  
(en plus des vœux formulés précédemment)**

Si l'élève n'a obtenu que des NON sur tous ses vœux.

Si l'élève est intéressé par les formations proposées à la phase complémentaire, même s'il a déjà des réponse « OUI » ou « en attente ».

## Remarque – rattrapage du bac en septembre

**Pour les élèves passant le Bac à la session de remplacement de septembre :**

**La place obtenue à Parcoursup est conservée jusqu'à l'obtention des résultats fin septembre.**

**Donc ne pas démissionner de Parcoursup en juin !**